



Mission Permanente
République d'Angola
Genève

**Intervention de Son Excellence Mr Apolinário Correia, Ambassadeur et
Représentant Permanent d'Angola à la 14^{ème} Session du 2^{ème} Cycle de l'Examen
Périodique Universelle de la République du Ghana**

Excellence Mr le Ministre,

Madame la Présidente,

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la délégation de la République du Ghana, conduite par Mr. Ministre.....

La délégation de la République d'Angola salut l'esprit constructif que la délégation du Ghana a démontré dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.

Depuis la présentation de son rapport dans le cadre de l'EPU du 1^{er} Cycle, la République du Ghana a accompli des progrès remarquables en matière de la promotion et de la protection des droits de l'homme, nonobstant, quelques améliorations nécessaires dans certains domaines.

La République d'Angola se félicite de l'engagement continue du Ghana envers les mécanismes des droits de l'homme.

La République d'Angola se félicite des efforts déployés par le gouvernement du Ghana en matière de la promotion des droits et libertés fondamentales, et son engagement continu envers les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

La République d'Angola salut les réformes constitutionnelles relatives aux droits de l'homme engagé par le gouvernement ghanéen qui ont permis la mise en place d'une commission nationale de révision de la constitution de 1992 et l'adoption de plusieurs projets de lois et décrets dans les domaines de la justice pénale, du droit de vote des détenus, de la liberté d'association et la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.

En outre la République d'Angola salut, l'adoption d'autres mesures en matière de la promotion des droits de l'homme en République du Ghana, notamment dans les domaines du droit au logement, du droit à l'éducation et de l'égalité des sexes.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Rue de Lausanne 45-47 - 1201 Genève

Tel. 004122 732 30 60 - Fax 004122 732 30 72 - E-mail: contact@mission-angola.ch

La République d'Angola se réjouit également de l'adhésion du Ghana à plusieurs instruments universels relatifs aux droits de l'homme notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le protocole facultatif au Pacte international relatif à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention 1387 de l'OIT.

La République d'Angola encourage le Gouvernement de la République du Ghana, de poursuivre ses efforts en matière de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

Je vous remercie